



COUR D'APPEL DE PARIS TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'EVRY

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

19 février 2016

Communiqué de presse

Le 10 février 2016, alors qu'il était interpellé pour des faits distincts, un jeune homme confiait à un enquêteur du commissariat de CORBEIL ESSONNES, que des jeunes avaient fait appel à lui pour organiser une expédition punitive à l'encontre d'un individu susceptible d'avoir commis des faits d'agressions sexuelles.

Ils lui avaient expliqué que, quelques jours auparavant, ils avaient récupéré un téléphone portable que d'autres jeunes avaient caché dans un buisson près d'un centre commercial. En visionnant la carte micro SD qui s'y trouvait, ils avaient découvert des images et des vidéos pédo-pornographiques qui les avaient choqués. Quelques jours plus tard, ils avaient vu une personne circulant à bord d'un véhicule qui semblait chercher ce téléphone et avaient décidé de le punir.

L'exploitation des enregistrements des caméras de vidéo protection de la de la commune de CORBEIL ESSONNES, révélait que ce véhicule semblait effectivement roder dans ce quartier dans l'après midi du 7 février 2016

L'exploitation de la carte micro SD confiée aux enquêteurs du commissariat de CORBEIL ESSONNES, confirmait la présence de plusieurs milliers d'images et de vidéos pédo-pornographiques. Par ailleurs d'autres captures d'écran mettaient en scène le propriétaire de ce téléphone dans des échanges de nature sexuelle avec un mineur résidant à l'étranger. Enfin, les enquêteurs découvraient un film vidéo dans lequel cette même personne était en présence d'un mineur sur lequel il commettait une agression sexuelle. Trois photographies datées du 4 février 2016 montraient ce même enfant assis sur un canapé dans un appartement

L'exploitation des éléments trouvés sur le support informatique et l'identification du propriétaire du véhicule permettait, le 17/02/2016, d'interpeller cette personne, âgée de 55 ans, à son domicile. Les perquisitions de son véhicule et de son domicile permettaient de confirmer qu'il s'agissait effectivement des lieux dans lesquels l'enfant avait été filmé ou photographié.

Placé en garde à vue, le mis en cause reconnaissait avoir recours au téléchargement de vidéos ou images à caractère pédo-pornographique sur internet. Il indiquait avoir des pulsions sexuelles et des fantasmes envers des jeunes garçons âgés d'une douzaine d'années, qu'il aimait voir dénudés ou en train de se masturber.

Il expliquait s'agissant des enregistrements de type « facetime », qu'il avait rencontré sur internet un homme qui lui avait proposé de lui montrer par visio les fesses et le sexe de son neveu âgé de 9 ans pour assouvir ses propres fantasmes

Il avouait aussi qu'alors qu'il circulait à bord de son véhicule sur le parking du centre commercial Marques Avenue sur la commune de Corbeil Essonnes, il avait été abordé par un jeune garçon qui lui avait demandé un euro. Il lui avait demandé de monter dans la voiture pour avoir l'argent. Il avait ensuite conduit l'enfant dans un endroit plus tranquille et lui avait demandé de lui montrer son sexe et ses fesses. Il reconnaissait avoir filmé la scène et avoir touché le sexe de l'enfant. Il avait ensuite reconduit l'enfant sur le parking et lui avait donné quatre euros.

Il expliquait être retourné quelques jours plus tard sur le parking du centre commercial, pour revoir l'enfant et lui donner des vêtements pour excuser son geste. L'enfant avait accepté de le suivre jusqu'à son domicile où selon lui, il n'y avait pas eu cette fois-ci de contact physique. Il l'avait seulement pris en photo car il le trouvait beau et pour avoir des souvenirs avant de le raccompagner à Corbeil Essonnes et lui aurait donné en plus des vêtements la somme de dix euros.

S'agissant de sa personnalité, le mis en cause est actuellement professeur de mathématiques au collège Blaise PASCAL de VILLEMORISSON SUR ORGE.

Il reconnaît des pulsions homosexuelles à tendance pédophiles confirmées par les conclusions de l'expertise psychiatrique. Il a récemment effectué plusieurs voyages dans des pays du sud est asiatique pour y rencontrer de jeunes hommes au physique juvénile

A l'issue de sa garde à vue, le mis en cause a été déféré devant un juge d'instruction chargé d'une information des chefs de :

- Agression sexuelle sur mineur de 15 ans
- Fixation enregistrement de l'image ou la représentation présentant un caractère pornographique d'un mineur de 15 ans
- Détention ou acquisition par quelque moyen que ce soit de l'image ou la représentation présentant un caractère pornographique d'un mineur de 15 ans
- Consultation habituelle ou en contrepartie d'un paiement d'un service de communication au public en ligne mettant à disposition l'image ou la représentation présentant un caractère pornographique d'un mineur d'un mineur de 15 ans

Il a été placé en détention provisoire.

Les investigations qui se poursuivront sur commission rogatoire auront pour but d'identifier la jeune victime des agressions sexuelles commise à CORBEIL ESSONNES, de recueillir de plus amples éléments sur la personnalité du mis en examen mais aussi de déterminer si d'autres faits sont susceptibles de lui être imputés.

Eric LALLEMENT
Procureur de la République